plissait les fonctions de diacre et M. l'abbé Noë, aumônier de l'établissement de la Sagesse, celles de sous-diacre. Plusieurs ecclésiastiques avaient pris place dans le sanctuaire, parmi lesquels M. le chanoine Chabé, principal du collège de Roubaix et les RR. PP. Guédon, supérieur des Pères de Marie de Tourcoing et Augé, de la même congrégation.

M. le Doyen de Saint-Martin, après l'évangile, a prononcé l'allocution suivante qui a produit une vive impression sur l'assistance:

Veni de Libano, sponsa mea, veni de Libano, veni : coronaberis. — Venez du Liban, chère épouse, venez du Liban, venez : vous serez couronnée. (Cant. des Cant. c. IV, v. 8).

Ma chère Sœur,

Cette solennité que nous célébrons en votre honneur est une fête de reconnaissance. Nous bénissons Dieu des grâces il vous a comblée: nous bénissons Dieu du bien dont vous avez été l'instrument.

» Répondre à l'appel de Dieu qui invite à la vie religieuse, est un grand bonheur: pendant 50 ans se montrer digne fille de la Sagesse, édifier toujours sa communauté et des milliers de parents et d'élèves, c'est beau. Que Dieu soit béni !

» Mes chers frères, mes chères sœurs, je me dis que cette fête est une image de la belle réception qui attend au ciel l'héroïne de cette journée. Dans cette pensée j'ose me supposer l'interprète des sentiments de toute cette vénérable assistance et pour m'aider à les exprimer je paraphaserai brièvement les paroles de mon texte: *Veni de Libano, sponsa mea veni de Libano, veni : coronaberis.* Elles s'appliquent parfaitement, je crois, à notre très chère et très digne Sœur St-Gal.

» *Veni.* Cette parole que N. S. adressait à Pierre, à André, à d'autres apôtres sur les bords du lac de Tibériade, vous l'avez entendue, ma chère Sœur, résonner dans le plus intime de votre cœur et comme les apôtres, vous avez tout quitté, parents, maison, avenir, espérances légitimes et brillantes et vous êtes entrée à St-Laurent pour vous former à la vie religieuse au milieu d'autres jeunes filles, éprises comme vous du besoin de se dévouer.

» Après le noviciat, il y a cinquante ans, pour être la digne épouse de Jésus, avec ferveur, avec bonheur vous avez prononcé les paroles solennelles : Je fais vœu de pauvreté, de chasteté, d'obéissance. A ce moment béni où les docteurs déclarent que la religieuse, en prononçant ses vœux, reçoit comme un second baptême, N. S. vous a dit : Venez, chère épouse, *veni sponsa mea*, pour vous toutes mes bontés, pour vous toutes mes grâces.

» Vous, ma chère sœur, vous n'avez eu qu'une pensée : être la digne épouse de Jésus et depuis cinquante ans vous tenez noblement vos engagements et N. S. est content de vous.

» Mes chers frères, mes chères sœurs, je contemple toujours avec une admiration nouvelle la vie des religieuses et en particulier la vie des religieuses de la Sagesse.

» Voilà une jeune religieuse qui arrive envoyée par sa supérieure. Elle se dit en entrant dans cette sainte maison : c'est ici que sans doute je vais passer ma vie. Je travaillerai inconnue du monde sous l'œil de Dieu seul. Oui, mon Jésus, votre amour, je vais ici me dévouer : pour votre amour j'accomplirai tout le bien possible ; pour votre amour ici sans doute je finirai mes jours et c'est d'ici, j'espère, que j'irai rejoindre mes compagnes du ciel.

» Oh : si les ennemis de nos congrégations savaient comprendre la beauté, la sublimité de ce dévouement : ils n'auraient pas le triste courage de les persécuter.

» Cette sainte fille fait sa classe avec un dévouement fortifié, enflammé chaque matin au pied du tabernacle. Elle est aimée de ses élèves; elle les aime, elle les édifie par le spectacle de sa piété, de sa douceur, de son zèle, de son dévouement et dans des âmes si bien disposées il lui est facile de communiquer abondamment la science.

» Cette religieuse que vous allez reconnaître, à cause des aptitudes remarquables que l'on découvre en elle sera, quand la première jeunesse aura passé, chargée d'un emploi, modeste en apparence mais d'une importance très réelle, elle sera chargée de la porte. Quel tact, quelle prudence, quelle patience dont elle aura besoin. Tous les jours, pendant plus de 40 ans, elle recevra les 300 enfants qui fréquentent les classes : elle accueillera avec douceur et humilité les réclamations, elle entendra patiemment les recommandations, toujours calme, toujours active, toujours souriant, toujours digne elle recevra convenablement les grands et les petits: les riches et les pauvres, les marchands, et les mendiants et tous s'en iront charmés et édifiés.

» Je vous demande bien pardon, ma chère sœur, de parler si clairement de vous. Mais vos fonctions si admirablement accomplies ont été pour la maison d'une utilité immense : elles n'ont pas peu contribué à conquérir à la Grande Sagesse l'estime et l'affection si universelles et nous devons vous exprimer votre reconnaissance.

» *Veni de Libano*, venez du Liban. Vous habitez d'ordinaire le Liban, les hauteurs, les régions voisines du Ciel. Voilà l'explication de cette admirable sérénité, de cette douce *et inébranlable*, de cette douce paix au milieu d'innombrables petits et grands ennuis. Vous étiez de corps, ma chère Sœur, dans votre petit parloir, dans le vestibule ; mais votre âme habitait les hauts sommets, elle était au ciel avec Dieu, la Sainte Vierge et les anges : est-il étonnant que fréquentant le Ciel on apporte sur la terre la sérénité, le pain, la charité du ciel ?

» Aujourd'hui, ma chère sœur, nous déposons sur votre front virginal une couronne formée des fleurs de notre reconnaissance, de notre admiration, et de notre respectueuse affection. Dieu vous en prépare une autre plus belle et plus durable.

» Sans doute, cette invitation trois fois répétée, venez, venez, venez, est une indication de l'affection particulière que le Seigneur vous porte ; mais, selon ma pensée, ce sont des appels successifs.

» La maladie, c'est la voix de Dieu qui appelle. Deux fois déjà, Dieu vous a fait entendre cet appel de la souffrance. Le troisième et le dernier tardera longtemps encore, nous l'espérons, nous le demandons ardemment : mais enfin il se fera entendre et alors dans la paix, dans une douce confiance, au milieu de vos sœurs éplorées et priant pour vous, vous rendrez votre belle âme à votre Créateur.

» Quelle splendide couronne, N.S. J.C., votre royal époux, déposera à ce moment solennel sur votre front rayonnant ! Ce ne sera plus une couronne de fleurs éphémères ; mais un diadème d'or, de diamants, de pierreries et de perles, un diadème durable autant que l'éternité ! Ainsi soit-il ! »

Le chœur des anciennes élèves, qui comprend des éléments artistiques très appréciables, et que Mlle Angèle Wallez, maîtresse de musique dans l'établissement, dirige avec sûreté et une réelle compétence, a interprété avec un charme pénétrant un *O Salutaris* pour l'exposition, la messe entière *Kyrie, Gloria, Credo, Sanctus* et *Agnus* de Riga avec un *Panis Angelicus* pour l'élévation; un offertoire pour violon, piano et orgue et un *Tantum ergo* pour la bénédiction du Saint-Sacrement. Malgré de sérieuses difficultés, tous ces chants ont été exécutés à la perfection et de plus accompagnés par un quatuor.

Après la messe, la sœur Saint-Gal a reçu dans une salle de l'établissement, les chaleureuses félicitations et les vœux de bonheur de la nombreuse assistance.

La séance de l'après-midi. — A quatre heures, a été donnée une séance récréative en l'honneur de la jubilaire. Toutes les élèves de l'école, ainsi que les religieuses, y assistaient. Ce sont les anciennes élèves qui en ont fait tous les frais. La réunion s'est ouverte par le chant d'un hymne jubilaire composé pour la circonstance, et dont la musique, très jolie, est de Mlle Wallet, professeur de piano. En voici un passage :

Au seuil de la maison si chère,
Chaque jour, depuis cinquante ans,
Combien, ô parfaite portière,
Avez-vous vu passer d'enfants !
Combien, depuis ce temps, votre douce parole
A-t-elle séché de pleurs !
Là, que de gros chagrins votre bonté console
Par ses charmes vainqueurs !

Cet hymne a été très bien exécuté.

Grand succès aussi pour le poème tragique du marquis de Ségur « Sainte-Cécile », que les anciennes élèves de la Sagesse ont interprété avec beaucoup d'âme et de naturel.

Aujourd'hui vendredi, cette séance sera donnée pour les parents des élèves.

Le froid. — La température a encore été très froide, jeudi. Il continue à geler ferme et la circulation est toujours bien difficile sur la neige durcie. Vers minuit, un brouillard très épais s'est abattu subitement. On ne voyait pas à dix pas devant soi. Le thermomètre marquait alors 10 degrés au-dessous de zéro.

Eclipse de lune. — Les amateurs de phénomènes célestes pourront observer, samedi prochain, un peu avant minuit, une éclipse de lune partielle très intéressante.

La lune sera très élevée à l'horizon, pendant toute la durée du phénomène, qui ne prendra fin qu'à trois heures du matin.

La Société d'Emulation se réunira le lundi 18 courant, à 5 heures 1/2 du soir. Voici l'ordre du jour : 1° Les Seigneurs de la Maison de Roubaix, 1090-1302, suite par M. Th. Leuridan père; 2° Le cahier de doléances de Bachy, par M. l'abbé Leuridan ; 3° Présentation de deux nouveaux membres.

Un écho du Congrès socialiste de Paris. — Le télégramme suivant a été adressé au journal le *Socialiste* :

« Comité exécutif Section roubaisienne Parti ouvrier comprenant délégués dix-sept sections réuni séance félicite citoyens Guesde, Vaillant, Sembat, Groussier et autres militants pour leur attitude au Congrès de Paris, afin de conserver socialisme dans vraie voie révolutionnaire et pour efforts qu'ils ont faits pour donner à la France unité socialiste. Vive émancipation travailleurs par travailleurs eux-mêmes.

» Le secrétaire, Henri Lefebvre.»

A la Chambre Syndicale des Entrepreneurs. — On nous prie d'insérer la note suivante :

Le Président de la Chambre Syndicale des Entrepreneurs de Roubaix informe ses collègues, que la nouvelle série de prix est terminée. Tous les vendredis de 6 à 7 heures le soir, le secrétaire se tient à la disposition des membres de la Chambre Syndicale (en son siège 21, Grande-Place), pour la remise des séries et pour tous renseignements à ceux qui le jugerait utile.

Réunion du Cercle Horticole de Roubaix. — Le Cercle Horticole de Roubaix se réunira en assemblée générale dimanche prochain 17 décembre 1899, au siège de la société, rue du Vieil-Abreuvoir, café Fourmisien et procèdera, au cours de la séance, à la remise des diplômes et médailles aux lauréats du concours de l'année 1899. Cette cérémonie annuelle sera précédée d'une conférence sur la culture des palmiers. La séance prendra fin après le tirage de la tombola gratuite d'outils de jardinage offerte par la société, au profit des sociétaires présents.

Un ouvrier brûlé dans une fonderie. — Un mouleur de la fonderie de Mme veuve Vandaimme, rue du Luxembourg, était occupé, mercredi soir, à porter un baquet rempli de fonte en fusion. Ayant glissé, il tomba sur les dalles de l'atelier et reçut la fonte sur le dos et les jambes. Heureusement un de ses camarades accourut à son secours et le dégagea. L'ouvrier, Henri Debeule, a reçu d'assez graves brûlures, qui ne mettent cependant pas sa vie en danger. M. le docteur Isbecque, qui lui a prodigué ses soins, l'a fait transporter à l'Hôtel-Dieu. M. Debeule est âgé de 33 ans et demeure rue Solférino, cour Vanherzel.

Un incendie. — Jeudi après-midi, vers quatre heures et demie, un incendie s'est déclaré dans l'épicerie Mangin, rue Pierre-de-Roubaix. Le feu avait pris dans le grenier et consumait le plancher, lorsque deux ouvriers, MM. Arthur Dutilleul, fondeur, et Charles Facon, caporal des sapeurs-pompiers, passant dans cette rue, vinrent organiser les secours. Pendant plus d'une heure, ils jetèrent de l'eau sur le feu et parvinrent ainsi à l'éteindre. Les dégâts consistent dans le plancher du grenier brûlé. Les plafonds ont été fort abîmés par l'eau. C'est une perte de 500 francs environ.

L'ALMANACH HACHETTE est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*.

L'Almanach Hachette est une véritable encyclopédie populaire de plus de cinq cents pages.

En voici les grandes divisions :

L'année 1900, Agenda pour 1900, L'Univers, Histoire universelle, Géographie, Littérature, Beaux-Arts, Mariage, Foyer, Notre Argent, Sciences vulgarisées, Droit usuel, Agriculture, Jeux et Sports, Paris, La vie pratique, etc., etc.

L'**Almanach Hachette** est admirablement illustré. Tout acheteur de l'Almanach Hachette a droit à de **nombreuses primes** dont plusieurs absolument **gratuites.** Il peut également prendre part à d'intéressants concours.

Demander l'**Almanach Hachette** à la librairie du *Journal de Roubaix*, 71 Grande-Rue.

Les accidents du travail. — Un chauffeur de l'établissement de M. Napoléon Martin, constructeur, rue de Tourcoing, s'est fait une plaie contuse au pouce de la main gauche. M. le docteur Lepers a donné les premiers soins au blessé, Jules Leman, âgé de 29 ans, demeurant rue des Fondeurs, cour Carré-Houzet, et lui a prescrit quinze jours de repos.

— A la filature de MM. Alfred Motte frères, un fileur s'est blessé à l'index de la main gauche en nettoyant les cylindres de son métier. Une huitaine de jours de repos ont été prescrits au blessé, Jules Lenens, âgé de 36 ans, demeurant rue d'Alger, par M. le docteur Godefroy.

— Dans le même établissement, un mécanicien, Jules Fournieau, âgé de 27 ans, demeurant boulevard de Beaurepaire, a reçu un morceau de charbon dans l'œil gauche. M. le docteur Bettremieux a prescrit à l'ouvrier quelques jours de repos.

— Un tisserand, Jules Opsomer, âgé de 33 ans, demeurant à Mouscron, occupé chez M. Henri Pattyn, a laissé tomber, par mégarde, un poids sur son pouce gauche. M. le docteur Picquet, qui lui a donné les premiers soins, lui a ordonné quinze jours de repos.

— Georges Zimmermann, rattacheur, âgé de 15 ans, demeurant rue Desaix, travaillant chez MM. Motte et Blanchot, filateurs, a heurté contre un mur. Il a reçu une contusion au coude. M. le docteur Godefroy lui a prescrit huit jours de repos.

— Un contremaître de l'usine de M. Auguste Lepoutre, fabricant rue St-Antoine, s'est blessé au pouce de la main droite au cours de son travail. L'ouvrier, Constant Coucke, est âgé de 40 ans; il devra subir un repos de dix jours prescrit par M. le docteur Butruille.

— Dans le même établissement, Désiré Vanderwynker, âgé de 48 ans, demeurant rue des Champs, à Wattrelos, est tombé d'un camion en déchargeant des balles de laine. M. le docteur Leplat a examiné le blessé et constaté une plaie contuse du coude droit. Vandewynker devra subir une incapacité de travail de cinq jours.

— Léon Liagre, tisserand, âgé de 26 ans, demeurant rue du Beau-Marché, en tombant, s'est foulé le poignet gauche. Cet ouvrier est occupé chez MM. Henry Ternynck et fils, fabricants, rue de la Gare; il a été l'objet des soins de M. le docteur Lepers, qui lui a prescrit huit jours de repos.

— Marie Delplanque, rattacheuse, âgée de 23 ans, demeurant rue de France, cour Verschave, a eu la main droite comprimée dans son métier. L'ouvrière, qui est occupée chez M. Henri Ternynck et fils, devra subir huit jours de repos prescrits par M. le docteur Lepers.

— Un cantonnier de la gare de Roubaix-Wattrelos, Jules Lechêne, a fait une chute sur la voie ferrée, qui le forcera de chômer quinze jours, d'après M. le docteur Desmons.

— Jules Ryckwaert, teinturier, âgé de 48 ans, demeurant rue de l'Epeule, travaillant chez M. Emile Roussel, s'est contusionné le poignet droit en tombant dans l'escalier. Quinze jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Lepers.

— Un apprêteur de chez M. Boittiaux, en déplaçant une balle, a été brûlé à la main gauche par un tuyau de vapeur. L'ouvrier Hector Laga, est âgé de 14 ans et demeure rue de l'Espierre à Wattrelos; il devra subir dix jours de repos prescrits par M. le docteur Picquet.

— A la Société Electrique du Nord, Ferdinand Carette, âgé de 65 ans, demeurant rue de Mouvaux, cour Louis Frère, s'est blessé aux reins en soulevant une barre de fer. M. le docteur Delahousse lui a prescrit quelques jours de repos.

— Dans l'atelier de corroierie de M. Dubron, rue Saint-Jean, l'un des ouvriers Arthur Crétel, âgé de 35 ans, demeurant rue du Tilleul cour Camus, s'est blessé au coude droit. M. le docteur Labbe lui a prescrit un repos de quelques jours.

— Dans l'atelier de construction de M. Nuyts, rue d'Inkermann, un tourneur, François Delbarre, âgé de 21 ans, demeurant rue Archimède, cour Losfeld, s'est piqué à la main droite. Dix jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Lepers.

— Chez M. Wibaux-Florin, industriel, Aimé Tanghe, bâcleur, âgé de 14 ans, demeurant rue Desaix, s'est blessé au gros orteil du pied droit. M. le docteur Dispa, qui l'a examiné, lui a prescrit dix jours de repos.

— Jules Delemazure, contremaître chez MM. Louis Derville et fils, âgé de 52 ans, demeurant rue Beaurewaert, s'est blessé en tombant. M. le docteur Derville lui a prescrit huit jours de repos.

— Pierre Flanci, âgé de 36 ans, demeurant rue des Longues-Haies, travaillant pour le compte de M. Georges Lehoucq, entrepreneur, boulevard de Beaurepaire, s'est blessé à la jambe droite. M. le docteur Leurèle lui a donné les premiers soins et lui a prescrit quinze jours de repos.

Jambe fracturée. — La gelée continue à causer des accidents. Dans la matinée de jeudi, un homme de peine, Joseph Werdavoir, passant rue de Lannoy, a glissé sur la neige durcie. Quand des passants le relevèrent, il avait la jambe gauche fracturée. Après avoir reçu des soins dans une maison voisine, le blessé a été reconduit en voiture à son domicile, à Lys-lez-Lannoy.

Outrages à la police. — Jeudi matin, un tisserand, Victor Sarrazin, âgé de 58 ans, demeurant rue de Magenta, se trouvait rue de l'Alma, en état complet d'ivresse. Aux observations d'un agent, qui l'invitait au calme, il ne répondit que par des épithètes grossières. Il a été emmené au dépôt du 1er arrondissement.

Chiens en fourrière. — Dans la journée d'hier, 7 chiens ont été mis en fourrière et deux rapports ont été dressés à la charge des propriétaires.

Ne pas confondre. — M. le docteur Debuchy nous prie de dire qu'il n'a rien de commun avec son homonyme de la *Ligue des droits de l'homme*.

Le meilleur, le plus pur, le plus fin de tous les beurres est le beurre d'Oostcamp, rue du Bois, 13, et dépôts succursales.

Le kil. **3,80.**

Téléphone. On porte à domicile. 50239

Compagnie du Gaz de Roubaix. — AVIS. — Nous avons l'honneur d'informer notre clientèle que, malgré notre meilleure volonté, par suite de demandes considérables et des difficultés du voiturage, il nous est impossible de donner satisfaction immédiate quant au transport du coke à domicile.

Par ces temps de fortes gelées, nous conseillons à nos abonnés de garantir leur compteur au moyen de calorifuges quelconques. 49444-60306

Cafés de table : 2.20, 2.50 et 2.70 la liv. — Cie Havraise, 74 bis, Grande-Rue, Roubaix.

L'hiver comme l'été on peut chercher le repos et les soins intelligents à la maison de famille de l'*Arbre Vert* à Bonsecours-lez-Péruwelz. Le Docteur Voet qui a étudié spécialement l'hydrothérapie, fait lui-même toutes les applications. La maison dont toutes les chambres sont chauffées, offre tout ce que l'on peut désirer au point de vue du confort et de l'agréable. 57605

Croix. — *Création de cantines scolaires.* — L'adjudication pour les travaux de construction des cantines scolaires à l'école de la rue de la Gare et à l'école maternelle de la Grand'Rue, aura lieu le samedi 30 décembre, à onze heures du matin. Elle comprendra cinq lots comme suit : 1er lot, maçonnerie, 775 francs; 2e, menuiserie et charpente, 750 francs; 3e, couverture et appareils de chauffage, 1100 francs; 4e, batterie de cuisine, 600 francs; 5e, mobilier, 750 francs. Une caution de 20 à 35 fr. sera exigée.

Flers. — *Un accident de voiture.* — La maison d'habitation de M. l'abbé Dupuis, curé de Flers, est entourée d'un fossé profond de deux à trois mètres et large de quatre à cinq. On y trouve accès par un chemin assez étroit et qui n'est séparé du fossé en cet endroit que par une petite haie ne pouvant offrir aucune résistance. Dans la soirée de mercredi, un domestique de M. Masquelin-Liénart, marchand de charbon de Fives, s'y était engagé, conduisant au presbytère un chargement de 1500 kilos de charbon, lorsqu'arrivé presqu'à destination, le lourd véhicule glissant tout à coup sur le sol recouvert de neige, dégringola dans le fossé entraînant dans sa chute le cheval qui vint s'abattre dans le fond de la tranchée.

Fort heureusement, le conducteur, M. Renard, se trouvait du côté opposé. Il aurait pu, lui aussi, être entraîné et écrasé sous le chariot. Le cheval a été repêché assez facilement ; il ne portait aucune blessure sérieuse. Quant au chariot, après que deux chevaux appartenant à M. Verbèke, cultivateur, eurent en vain essayé de le dégager, il fallut songer à l'abandonner. Une certaine quantité de charbon a pu être retirée du fossé ; une autre partie est restée engloutie sous la glace.

Hem. — On trouve les *Pilules du Dr Somer* contre les maladies de l'estomac, des intestins et les affections qui en dérivent) à la pharmacie *Ployart*. 40652

Toufflers. — *Les pigeons voyageurs.* — Les propriétaires de pigeons voyageurs sont invités à se rendre à la mairie avant le 1er janvier afin d'y faire la déclaration du nombre de leurs colombiers et de celui de leurs pigeons voyageurs qui y sont élevés. Ils devront indiquer les directions dans lesquelles ils seront entraînés.

Communications

« Ruche Roubaisienne ». — Les actionnaires de la « Ruche Roubaisienne » sont convoqués en assemblée générale le dimanche 31 décembre, à onze heures précises du matin, au siège de la société :

Ordre du jour : Approbation régulière des comptes de 1898 ; Renouvellement du conseil d'administration et de surveillance.

Le « Choral l'Avenir » donnera son banquet traditionnel, au local, café Delespierre le 17 décembre. A cet effet, la commission prie les membres de se trouver au local, à midi précis, pour faire la promenade habituelle en ville. Le banquet aura lieu à deux heures et demie précises, et sera suivi d'un bal de famille. Les membres honoraires ou amis qui désireraient participer à cette fête sont priés d'en informer M. Delespierre avant samedi à midi. La cotisation est fixée à 5 francs.

Club des « Gais-Plaisants ». — Le comité informe les sociétaires que le banquet aura lieu dimanche prochain, 17 décembre, à sept heures, chez M. Flipo, 87, Grande-Rue. Rendez-vous à six heures et demie.

Alfred Orange, 24, rue de Condé, Roubaix, produits pour l'industrie, amiante, caoutchouc, courroie, bourrage, tuyaux en tous genres, émerie, toile émerie, papier de verre.

Œufs garantis frais, rue du Bois, 13.

UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

CONVOCATIONS

5e Section-Est. — Bureau de la rue d'Hem. — Samedi 16 courant, à huit heures et demie du soir, estaminet Hennau, rue de Lannoy 455, réunion du groupe. Présence urgente.

WATTRELOS

Statistique d'état-civil. — On a enregistré en novembre 52 naissances et 31 décès : différence, 21. Les décès se décomposent ainsi : Phtisie et tuberculoses, 4; cancers et tumeurs, 4; bronchite aiguë ou chronique, 7; diarrhée, gastro-entérite, dissenterie, 4; ramollissement cérébral, 1; pneumonie, 1; fièvre puerpérale, 1; sénilité, 1; divers, 1.

Dans le chiffre de 31 décès sont compris 4 mort-nés.

Service du pesage public. — On sait que dans la séance du 15 novembre, le Conseil municipal a décidé qu'en attendant le transfert de la bascule publique à la gare, le droit du pesage public serait remis en adjudication pour l'année 1900. C'est le mardi 26 décembre courant, à deux heures et demie, à la Mairie, que ce droit de pesage sera mis aux enchères publiques, au plus offrant. En 1899, le pesage a été adjugé moyennant 50 fr.

La fraude. — Les douaniers Descarpentries et Houcke ont arrêté jeudi, au Crétinier, deux jeunes gens, Georges Vandenbroucke, 17 ans, journalier à Tourcoing, et Georges Wastyn, 16 ans, rattacheur, demeurant à Roubaix, qui étaient porteurs de 61 kilogs d'allumettes, valeur 306 francs.

Une disparition. — Depuis quelques jours est disparu de son domicile un jeune homme de 22 ans et demi, du nom de Charles Florin. Voici son signalement : taille 1 m. 75, veste et pantalon marrons, veste de dessous noire, chemise rouge et bleue, bottines à lacets. Marque particulière : ce jeune homme porte une cavité assez profonde derrière l'oreille droite.

TOURCOING

Les annonces pour le Journal de Roubaix *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 750

Election complémentaire au Tribunal de commerce. — Au dépouillement du scrutin qui a eu lieu le dimanche 3 courant, pour le renouvellement partiel du Tribunal de commerce, le quorum n'a pas été atteint, on le sait, pour M. Augustin Masquelier-Dewavrin, juge suppléant. Faute de cinq voix, M. Masquelier n'a pas pu être déclaré élu. En réalité il avait obtenu plus que le nombre de suffrages suffisants, mais grâce au mode de votation, qui, soit dit en passant, devrait être réformé depuis longtemps, beaucoup de voix pour M. Masquelier s'étaient égarées dans les autres urnes.

Il faut donc procéder à une élection complémentaire. Cette élection se fera dimanche prochain à l'Hôtel-de-ville. De nouveau nous engageons vivement les électeurs à se rendre très nombreux au scrutin pour voter pour M. Augustin Masquelier, juge suppléant. Ceux qui auraient perdu leur carte d'électeur peuvent néanmoins se présenter au bureau : ils trouveront certainement là des témoins pour attester leur identité.

Réunion d'une commission municipale. — Jeudi soir, à cinq heures, la commission municipale militaire s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville. Elle avait à s'occuper de diverses demandes de soutiens de famille.

Association des jurés orphéoniques. — Nous apprenons que M. A. Grisey, chef de musique d'artillerie en retraite, directeur de la musique municipale, vient d'être nommé délégué pour Tourcoing et la région de l'Association des jurés orphéoniques qui ouvre un second concours de composition musicale en vue des fêtes et des concours qui seront organisés à l'occasion de l'Exposition.

Une somme de six mille francs est affectée à ce concours qui est ouvert à tous les compositeurs français et comprend des œuvres pour sociétés chorales, symphonies, harmonies et fanfares de toutes divisions.

L'entrée de la librairie étrangère en France. — Pendant le mois de novembre il est entré en France par la gare de Tourcoing, 10,505 kilos d'articles de librairie étrangère. Voici par quinzaine le détail de ces articles : Pendant la première quinzaine il est rentré 5015 kilos se répartissant comme suit : livres en langue morte, 510 kilos ; livres en langue française, 810 k.; musique imprimée, 225 k.; chromolithographies, 1000 k.; bibliothèque populaire, 300 k.; imprimés avec blancs à remplir, 1120 k.; journaux français-flamands, 1050 k.; Ces différents articles étaient contenus en 83 colis ayant donné lieu à 23 procès-verbaux de constat.

Les articles de la deuxième quinzaine se décomposaient comme suit : Livres en langue morte, 615 kilos ; livres en langue française, 650 k. ; musique imprimée, 105 k.; chromolithographie, 650 k. ; bibliothèque populaire, 410 k. ; clichés en cuivre, 600 k. ; imprimés avec blancs à remplir, 300 k. ; journaux français-flamands, 1050 k. ; pierres lithographiques avec dessins, 1120 kilos contenus en 84 colis ayant donné lieu à 25 procès-verbaux de constat.

Une soirée récréative à l'Institution Saint-Michel. — Une séance récréative sera donnée au domicile du pensionnat Saint-Michel, le lundi 25 décembre, à six heures du soir, ainsi que le jeudi suivant à la même heure.

La section dramatique des Anciens élèves, sous l'habile direction de M. Paul Scamps, se propose d'interpréter la grande tragédie classique *Polyeucte*, le chef-d'œuvre de Corneille. Les organisateurs se sont efforcés de donner le plus d'éclat possible à cette fête, offerte en l'honneur du Frère directeur, Etienne de la Croix, dont le nom est si connu et si sympathique à Tourcoing. Les décors et costumes ont été soigneusement revus. De plus, une excellente symphonie, composée des meilleurs amateurs de la ville, prêtera son gracieux concours à chacune de ces réunions.

Le bénéfice de la fête sera affecté à la construction de la chapelle projetée. Nul doute que les amis et anciens élèves des Frères, et ils sont nombreux à Tourcoing, ne tiennent à cœur de leur manifester toute leur sympathie en participant à cette bonne œuvre. On peut, dès à présent, se procurer des cachets chez MM. Coupleux, rue Carnot; Delmotte-Dhalluin, libraire, place Saint-Jacques.

LES GRÈVES. — Nous n'avons rien de bien saillant à relever aujourd'hui sous cette rubrique.

A la filature de coton de MM. Réquillart et Guenot, neuf ouvriers dégorgeurs et batteurs ont repris le travail aux anciennes conditions.

Par contre à la maison Abaddie et Aguire les trieurs qui s'étaient remis à la besogne mercredi se sont de nouveaux retirés, hier jeudi. Ils protestent parce qu'on les a placés un seul à la « claie » au lieu de deux.

— Un nouvel incident s'est produit jeudi vers cinq heures et demie du matin à Mouvaux, à propos des trieuses. Trois ou quatre de ces ouvrières, venant de Marcq, ont été attendues sur la route par quelques hommes qui les ont injuriées et même frappées. Ces femmes ont déposé une plainte ; elles prétendent que leurs agresseurs sont des ouvriers trieurs.

Les grèves au Tribunal. — Nous lecteurs trouveront d'autre part, sous la rubrique ordinaire *Tribunaux*, le compte-rendu de l'audience correctionnelle d'hier où a comparu un trieur, sous l'inculpation d'entraves à la liberté du travail. A ce sujet, nous pouvons indiquer que deux autres poursuites sont intentées par le Parquet contre deux autres ouvriers, sous la même prévention, les nommés Paul Depinoy et Henri Luysch. Ces affaires viendront jeudi prochain. Les prévenus ont été laissés en liberté provisoire.

Rupture d'un fil de trolley. — Jeudi matin, vers sept heures et demie, un fil de trolley des tramways électriques s'est rompu rue de Gand, près de la brasserie Desurmont. Le cheval de M. Piat, cultivateur à Roncq, a été renversé ainsi que le conducteur. Mais il n'y a aucun accident à signaler.

Plusieurs enfants qui passaient se sont enfuis en criant, ce qui a fait croire que l'un deux était blessé. Mais le fait était inexact. La circulation des tramways qui avait été interrompue sur cette ligne a été reprise à partir de une heure de l'après-midi, réparations faites.

Blessé en tombant d'une échelle. — Un graisseur du peignage de MM. Floris Lorthiois-Motte fils a été victime d'un accident heureusement peu grave. Cet ouvrier, Auguste Pouilly, âgé de quarante-huit ans, demeurant rue des Maraîchers, était monté sur une échelle pour graisser un palier lorsqu'il glissa et tomba sur le sol, se faisant des contusions à la hanche et au thorax. M. le docteur Vanneufville, qui lui a donné des soins, a déclaré qu'il subirait une incapacité de travail de trois semaines.

Vol d'une montre et d'un foulard. — A la suite d'une plainte déposée par M. Désiré Cornille, commerçant, rue des Piats, 229, un procès-verbal a été rédigé à la charge d'une jeune fille de 18 ans, Honorine Plouvier rue Saint-Joseph, 40. Cette jeune fille avait en effet, volé à M. Cornille, une montre en argent d'une valeur de 40 francs et un foulard de 2 fr. 50. Elle avait profité d'un moment d'inattention pour commettre ce vol. Elle n'a pas été arrêtée, mais sera poursuivie sous l'inculpation de vol.

Les accidents du travail. — Un menuisier, Pierre Vandendriessche, âgé de 58 ans, demeurant rue de la Belle-Vue, travaillant pour le compte de M. P. Duvillier, a été blessé à l'index et au médius gauche par un coup de ciseau. Il en est résulté une plaie qui lui fera subir une incapacité de travail de quelques jours. M. le docteur Playoust lui a donné ses soins.

— Chez M. P. Desurmont rue de Menin, un teinturier Jules Cornard, âgé de 20 ans, demeurant rue du Sergent-Bobillot 62, a fait une chute contractant une contusion qui nécessitera un repos de quelques jours.

— Joseph Desreumaux, âgé de 13 ans, bâcleur, demeurant rue de Roncq, travaillant chez MM. Tiberghien frères, a eu le mollet droit pris entre le chariot et le buttoir d'un métier. M. le docteur Bernard lui a prescrit un repos de six jours.

— Un wattmann de la Compagnie des Tramways, Louis Lardeau, âgé de 34 ans, demeurant rue de Roubaix, a reçu un coup de frein sur le bras droit. M. le docteur Lepoutre a constaté une contusion qui fera subir au blessé une incapacité de travail de huit jours.

L'ALMANACH VERMOT EST PARU !

— Ce magnifique volume de *432 pages* contient des centaines de renseignements utiles, de nombreuses histoires, récits et anecdotes, des bons mots, etc., etc.

Chaque page contient plusieurs illustrations par les meilleurs dessinateurs.

L'Almanach Vermot est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue.

Une arrestation pour fraude. — Dans la matinée de jeudi, vers onze heures et demie, du matin, les douaniers de service à la Marlière voyaient venir à eux un homme aux allures suspectes et qui prit la fuite en les apercevant. Ils se mirent à sa poursuite et le rejoignirent bientôt. C'était un journalier Jules Cardon, âgé de 29 ans, né à Leers (Belgique) et demeurant à Paris. Cet homme était porteur de deux kilos de tabac haché d'une valeur de 25 francs. Il a été écroué à la gendarmerie en attendant son transfert à Lille.

Deux tentatives de vol. — Dans le courant de la nuit de mercredi à jeudi, les cambrioleurs ont de nouveau signalé leur présence par deux tentatives de vol. La première a été commise chez M. Philippe Suin, boucher rue de Wailly. Les voleurs ont essayé de pénétrer dans la maison en fracturant une fenêtre, mais au bruit d'un pot de fleurs cassé, les habitants se levèrent et mirent les cambrioleurs en fuite.

— La deuxième tentative a été commise chez M. Deleplanque, rue de Bailly. Là les malfaiteurs ont essayé de fracturer la porte d'entrée. Mais ils firent du bruit et prirent la fuite, les habitants s'étant levés. Des enquêtes ont été ouvertes pour ces deux tentatives de vol.

Arrestations en vertu d'extraits de jugements. — Dans la journée de jeudi, la police de sûreté a procédé à deux arrestations en vertu d'extraits de jugements. Celles de : François Beckmann, âgé de 21 ans, demeurant à Tourcoing, condamné pour violences légères le 28 septembre 1899 par le tribunal de simple police, et Henri Equinet, âgé de 46 ans, demeurant à Tourcoing, condamné pour le même fait le 26 octobre 1899.

Les dévaliseurs de clapiers. — Pendant la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs restés inconnus ont volé, dans un clapier appartenant à M. Théophile Audenaert, tisserand, demeurant rue de la Latte, trois lapins. Une enquête est ouverte.

Les contraventions. — Dans la journée de jeudi, la police a dressé une seule contravention pour tapage injurieux et rassemblement.

Neuville-en-Ferrain. — *Conférence.* — Dimanche prochain, 17 décembre, à cinq heures et demie du soir, M. Evilliot fera à l'école de garçons de Neuville-en-Ferrain, une conférence sur le Transvaal et les Boërs. Cette conférence sera accompagnée de projections lumineuses.

— *L'Association des anciens élèves.* — Les anciens élèves de l'école de garçons de Neuville-en-Ferrain sont priés de se réunir à l'école dimanche prochain, 17 décembre, à onze heures et demie du matin, pour l'organisation de la fête annuelle du premier dimanche de juin.

Marcq-en-Barœul. — *Une distribution extraordinaire au Bureau de Bienfaisance.* — La commission du Bureau de bienfaisance a fait, jeudi matin, une distribution extraordinaire de bons de charbon aux indigents de la commune.

Roncq. — *La nouvelle cloche.* — Jeudi dans la journée on a opéré le montage de la nouvelle cloche qui avait été baptisée dimanche; le travail a été terminé vers 2 heures 1/2; plusieurs volées ont été sonnées en présence des prêtres de la paroisse et de M. Drouot, fondeur de la cloche; tous se sont montrés très satisfaits.

Bondues. — *Le recensement des cheva